

CHARTRE ETHIQUE

Association les Nouveaux Sapiens

La présente Charte a pour but de promouvoir les valeurs portées par l'Association et édicte des règles du vivre-ensemble, dans le cadre des activités de l'Association.

Article 1 : Respect des droits de la personne

- Le Membre s'engage au plein respect des droits fondamentaux des personnes, et spécialement de leur vie privée, de leur dignité et de leur liberté.

Article 2 : Confidentialité

- Les obligations concernant le respect de la confidentialité s'imposent quel que soit le cadre d'intervention des Membres. La confidentialité couvre tout ce qui est venu ou vient à la connaissance du Membre, non seulement ce qui lui a été confié mais aussi ce qu'il a vu, perçu, entendu, compris ou ressenti.
- Lorsque les membres participent à des travaux ayant pour objet l'examen de personnes ou de situations, il rend anonymes les informations qu'il échange et les restreint à celles qui sont nécessaires à la finalité de l'intervention et de l'étude.

Article 3 : Bienveillance et intégrité

- Le Membre s'engage à faire preuve de bienveillance, d'intégrité auprès de toutes personnes impliquées dans le cadre de l'association. Quel que soit le contexte de son intervention, il fait preuve de prudence, mesure, discernement et impartialité. Il s'interdit d'abuser de la naïveté, de la fragilité, de la détresse ou de la crédulité des personnes et, plus généralement, de toute situation de faiblesse éventuelle de ces dernières.
- Le Membre est invité à signaler au Conseil d'administration de l'Association tout faisceau d'indices qui semblerait apparaître comme une dérive sectaire dans les interactions entre les membres, notamment déstabilisation mentale, l'incitation à la rupture avec l'environnement d'origine ...

Nous reconnaissons l'Association comme un lieu de d'étude, de recherche, de partage pour une meilleur compréhension de l'être humain.

Tout Membre s'oblige à respecter les termes de la Charte et s'y engage.

Charte du 27/03/2023

